


<b>Numéro</b>	<b>DL180119-LM01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Divers	
<b>Objet</b>	Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 15 février 2018

L'an deux mil dix-huit le quinze février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLY, Maire.

#### **Etaient présents :**

Monsieur Claude FROEHLY, Maire, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

#### **Etaient excusés :**

- Madame Séverine MAGDELAINÉ ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLY
- Madame Huguette HECKEL ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Monsieur Naoufel GASMI ayant donné procuration à Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER
- Monsieur Jacques BIGOT ayant donné procuration à Monsieur Henri KRAUTH
- Monsieur Michel WAGNER ayant donné procuration à Monsieur Richard HAMM
- Monsieur Emmanuel LOUIS ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE ayant donné procuration à Monsieur Jérémy DURAND
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur André KUHN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER

---

Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	9 février 2018
Date de publication délibération :	20 février 2018
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	20 février 2018

---

## VIII. APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION DE L'EUROMETROPOLE

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat à l'Eurométropole et à ses communes à travers le « Contrat Départemental de développement territorial et humain ». Ce contrat, signé pour la période 2018-2021, vient modifier les modalités d'attribution des subventions départementales pour des projets d'investissements. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera ses moyens financiers, notamment le Fonds de développement et d'attractivité et le Fonds d'innovation territoriale, en faveur de projets correspondants à une liste de sept enjeux prioritaires.

Le contrat départemental, défini au niveau du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, est proposé à la signature de l'Eurométropole et des communes qui le souhaitent. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets entre le Département du Bas-Rhin et les différents porteurs de projets.

Il s'agit d'un contrat-cadre : chaque projet financé au titre de ce contrat fera l'objet d'une convention particulière qui précisera les contributions de chaque partenaire, les modalités de suivi et d'évaluation ou encore les modalités de versement des contributions.

Le contrat fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un « conseil de territoire d'action » rassemblant les « forces vives du territoire » : exécutifs des communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'État et tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective.

Les enjeux prioritaires retenus pour le « territoire d'action de l'Eurométropole » sont les suivants :

- Promouvoir Strasbourg capitale européenne
- Répondre aux besoins de nature de tous les habitants
- Construire l'inclusion sociétale pour et avec les plus démunis
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le contrat-cadre figurant en annexe est composé :

- d'un « portrait de territoire » de l'Eurométropole de Strasbourg exposant les caractéristiques et les besoins des habitants ;
- d'une présentation détaillée des enjeux prioritaires définis par le contrat départemental pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- des modalités de la gouvernance partagée du contrat et de la co-construction des projets avec le Département ;
- des interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce contrat-cadre qui permet de valider ces enjeux prioritaires ainsi que l'engagement à travailler avec le Département sur des projets à définir.

**Il lui est donc proposé :**

- **d'approuver le Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
  - o **enjeux prioritaires assignés au contrat départemental pour le territoire de l'Eurométropole ;**
  - o **modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;**
  - o **interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.**
- **Et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante et de prendre les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire  
Claude FROEHLY**

